SOUS-PREFECTURE ALTKIRCH
REÇU LE
12 AVR. 2017
A LA SOUS-PREFECTURE

SMARL

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SMARL

Membres en exercice : 112
Membres présents et représentés : 61

Le vendredi 7 avril 2017 à 19 heures 30 , le Comité syndical s'est réuni à la salle communale de Manspach, suite à la convocation de Monsieur le Président en date du 28 mars 2017.

Sous la présidence de **Monsieur Daniel DIETMANN, Président :**
Vu l'article 11 des statuts du SMARL, considérant que 49 Membres sont présents et 12 Membres représentés, le quorum est atteint.

Délibération CS/3/2017

Travaux d'aménagement de rivières

Le Comité Syndical décide de confier au Conseil Départemental du Haut-Rhin la maîtrise d'ouvrage des travaux d'aménagement de rivière suivants :

- Réfection d'un chemin rural à Mooslargue pour un montant estimatif de 10 000 €

Le Comité syndical donne pouvoir à M. le Président pour signer les Conventions de mandat de maîtrise d'ouvrage correspondantes.
Le Comité Syndical s'engage à reverser au Conseil Départemental la quote-part correspondante, sur présentation d'un titre, après travaux.

Suivent les signatures au Registre
Rendu exécutoire le 12.04.2017

Pour extrait certifié conforme
Manspach, le 10/04/ 2017

Le Président,
Daniel DIETMANN

SMARL

SMARL

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET LA RENATURATION DU BASSIN VERSANT DE LA LARGUE ET DU SECTEUR DE MONTREUX
Siège : Mairie –68210 MANSPACH
Secrétariat : 13, rue Sainte-Barbe – 68210 ALTENACH
Tél/Fax : 03.89.08.04.66 – smarl@wanadoo.fr - www.smarl.fr